

République Française

Département de l'Ardèche
Commune de Vinzieux

**ARRETE MUNICIPAL N° 2020-T-32
du 17 décembre 2020**

OBJET: Permis de stationnement.

LE MAIRE DE VINZIEUX,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n 82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983 ;
Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;
Vu la demande en date du 09/12/2020 par laquelle ENEDIS demande l'autorisation de mettre en place un groupe électrogène à La Coste sur la parcelle cadastrée B n° 209 appartenant à la commune;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper la parcelle B n° 209 comme énoncé dans sa demande : mise en place d'un groupe électrogène à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2 :

Le bénéficiaire devra signaler son chantier. Il informera le signataire du présent arrêté ou son représentant 8 jours avant le début du stationnement afin de procéder à la vérification de l'implantation. Cette dernière est autorisée à compter du 15 janvier 2021 pour une durée de 22 jours comme précisée dans la demande.

ARTICLE 3 :

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

ARTICLE 4 :

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne:
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- M. le Responsable de ENEDIS Drôme Ardèche Nord 56 Avenue Léo Lagrange 07100 ANNONAY.

Fait à Vinzieux, le 17 décembre 2020

Le Maire,

Hugo BIOLLEY

